



Protocole d'accueil des collégiens au 1^{er} septembre

Collège Saint-Joseph à Auneau

Année scolaire 2020-2021

Ce protocole se conforme aux principes généraux énoncés dans le protocole sanitaire édité par l'Education Nationale, à savoir :

- La distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

*Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans la prévention du risque de contamination. Ils s'engagent notamment à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID 19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves testés positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école ou dans l'établissement scolaire.

Les parents doivent être rapidement joignables par téléphone et avoir la capacité de revenir chercher leur enfant si celui-ci présentait des troubles de santé.

(ces principes de précaution s'appliquent également au personnel de l'établissement)

La procédure mise en place dans l'établissement pour un élève présentant des symptômes évocateurs est la suivante :

- Isoler l'élève dans la salle de repos
- Port du masque pour l'élève et la personne qui le prend en charge
- Appel de la famille pour venir chercher l'élève
- Conseils à la famille (consultation du médecin traitant)
- Si signes de gravité, appel du médecin du 15
- Après départ de l'élève, nettoyage et désinfection de la pièce et aération

Le retour au collège ne se fera qu'après avis du médecin traitant et/ou résultat négatif du test de dépistage du Covid 19.

Règles de distanciation physique applicables au collège :

La distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs. A l'intérieur des bâtiments la distanciation physique quoique réduite du fait du nombre d'élèves par classe pourra s'appliquer dans les classes du fait de la séparation des tables.

Dans les couloirs et dans le réfectoire, les adultes veilleront à ce que les élèves soient très respectueux des gestes barrières. Un sens de circulation s'applique dans les locaux et dans les escaliers auquel les élèves doivent se conformer.

Application des gestes barrières :

Le port du masque : le port du masque « grand public » est obligatoire pour les collégiens dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. (sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité, soit, pour le repas et pour les activités sportives en cours d'EPS).

Il appartient aux parents de fournir des masques à leur enfant (les autorités de santé préconisent de limiter à 4 heures l'utilisation du masque ; prévoir deux masques par jour).

Le lavage des mains :

Le lavage des mains se fera à plusieurs reprises dans la journée.

- A l'entrée dans l'établissement
- Après être allé aux toilettes
- Avant le repas du midi
- Au retour en classe après chaque récréation

Les élèves se laveront les mains au lavabo avant de déjeuner et à leur passage aux toilettes. A l'entrée du collège et en rentrant en classe après les deux récréations,

l'éducateur qui les accueillera déposera quelques gouttes de solution hydroalcoolique au creux de leurs mains.



La limitation du brassage des élèves :

Le nombre de salles « standard » dont nous disposons, ne nous permet pas d'attirer une salle pour chaque classe. Par conséquent les élèves seront dans l'obligation de se déplacer au cours de la journée. Nous serons vigilants à limiter le croisement des groupes d'élèves.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Le protocole de nettoyage-désinfection et le protocole de gestion des déchets ont été redimensionnés pour l'accueil de tous les élèves à la rentrée. Une nouvelle salariée intègre l'équipe d'entretien à la rentrée.

La formation, l'information et la sensibilisation :

Le jour de la rentrée tous les élèves recevront des informations sur la distanciation physique et les gestes barrières. Cette sensibilisation sera répétée au cours des semaines.

Le non-respect des règles de distanciation et/ou des gestes barrières pourrait entraîner l'arrêt de l'accueil physique de l'élève dans l'établissement